

MISCELLANEOUS NOTICES/AVIS DIVERS

NOTICE

SPECIES AT RISK (NWT) ACT

NOTICE OF LISTED SPECIES

HAIRY BRAYA

Pursuant to subsection 44(2) of the *Species at Risk (NWT) Act*, S.N.W.T. 2009, c.16, on July 31, 2020, the Minister of Environment and Natural Resources extended the term of hairy braya (*Braya pilosa*) on the Northwest Territories List of Species at Risk as a Threatened species by one year. The listing term has been extended to February 27, 2025.

The Conference of Management Authorities determined that a re-assessment of the listed species cannot be completed in sufficient time to allow them to make a decision on term extension prior to expiry of the current term and requested that the Minister, before the listing expires, extend the term.

Further information is available online at
www.nwtspeciesatrisk.ca

AVIS

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

AVIS D'INSCRIPTION D'UNE ESPÈCE

BRAYA POILU

En vertu du paragraphe 44(2) de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, L.T.N.-O. 2009, ch. 16, le 31 juillet 2020, le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles a prolongé d'une année la durée d'inscription du braya poilu (*braya pilosa*) sur la liste des espèces en péril des Territoires du Nord-Ouest comme espèce menacée. La durée d'inscription a été prolongée jusqu'au 25 février 2025.

La Conférence des autorités de gestion sur les espèces en péril a conclu que la réévaluation des espèces inscrites ne peut être achevée en temps opportun afin de lui permettre de prendre une décision à l'égard de la prolongation de la durée d'inscription avant qu'elle n'expire et a demandé au ministre, avant l'expiration de l'inscription, de prolonger la durée d'inscription.

Pour tout renseignement supplémentaire, visitez le :
www.nwtspeciesatrisk.ca (en anglais seulement)